

RCS : POITIERS  
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00273  
Numéro SIREN : 750 824 666  
Nom ou dénomination : 2 M

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 2197

**S.A.R.L. 2 M**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
ETABLI DANS LE CADRE  
DES ARTICLES L. 223-43 ET L. 224-3  
DU CODE DE COMMERCE**

---

**S.A.R.L. 2 M**  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 20 000 € euros  
Siège social: 27 Place Charles de Gaulle 86000 POITIERS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
ETABLI DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 223-43 ET L. 224-3  
DU CODE DE COMMERCE**

---

Aux associées,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associées en date du 21 février 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Notre analyse porte sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2021. La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société 2 M a réalisé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 un chiffre d'affaires de 263 753 €, en diminution de 44 % par rapport à l'exercice précédent. L'origine de cette baisse du chiffre d'affaires peut s'expliquer par la crise sanitaire liée au COVID-19.

La marge brute est de 205 245 €. Le taux de marge d'environ 78 % est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des frais généraux est de 106 402 € soit une diminution de 12 758 € par rapport à l'exercice précédent. Les principaux postes de frais généraux en baisse sont : l'électricité (-3 295 €), le petit équipement (-1 337 €), les produits d'entretien (-4 441€), la location machine à café (-1 446 €), et les honoraires (- 4 314 €).

Les impôts et taxes sont de 2 789 € soit une diminution de 1 652 € par rapport à l'année 2020. La masse salariale chargée est de 145 479 € soit une baisse de 27 954 €. Par ailleurs, la société 2 M a perçu des subventions pour 65 185 € au cours de l'exercice 2021.

Sur l'exercice 2021, l'EBE est de 15 761 €. L'EBE est en baisse de 56 435 € par rapport à l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2021, le poste autres charges est de 15 854 €, intégrant la redevance Colombus. Le poste est en baisse de 44 % par rapport à l'exercice précédent.

Après des dotations aux amortissements pour 7 662 € et des charges financières pour 1 403 €, le résultat courant avant impôts est de -7 567 €, en baisse de 49 485 € par rapport à l'exercice précédent. Après un résultat exceptionnel de 4 939 € et une créance d'impôt sur les sociétés (report en arrière des déficits) de 16 166 €, le résultat net est de 13 539 €.

Le montant de l'actif immobilisé après amortissements est de 241 319 € qui intègre le fonds commercial pour une valeur de 185 000 €, des immobilisations corporelles pour 39 955 €, et des titres de participation pour 16 634 €.

Le stock de marchandises de 5 835 € est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des autres créances est de 38 286 €, soit une augmentation de 18 876 € par rapport à l'exercice 2020. Les autres créances sont constituées du solde de l'Aide Rebond pour 2 500 €, d'une créance au profit de la SCI MONTLOUIS pour 9 000 €, d'une créance au profit de la société 4MGB pour 1 230 € ainsi que d'une créance au profit de la société MOM pour 1 033 €.

Les disponibilités sont de 284 202 € au 30 septembre 2021 contre 301 885 € au 30 septembre 2020.

Le montant des capitaux propres est de 278 943 € intégrant un capital social de 20 000 €. Le montant des emprunts bancaires est de 136 000 €. Le montant des dettes fournisseurs est de 56 703 €, en baisse de 7 172 € par rapport à l'exercice précédent. Le montant des dettes fiscales et sociales est de 61 996 €, en hausse de 2 283 € par rapport à l'exercice du 30 septembre 2020.

L'exploitation de la société 2 M est cohérente avec le secteur d'activité. Les agrégats financiers et d'exploitation de la société 2 M sont cohérents avec l'évolution de l'activité. L'analyse de la situation de la société 2 M n'appelle pas d'observation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part l'observation suivante :

- Des créances ont été comptabilisées à l'actif du bilan au 30 septembre 2021 au profit de la SCI MONTLOUIS pour 9 000 €, 3M pour 24 523 €, 4MGB pour 1 230 € et MOM pour 1 033 €. Ces sociétés n'ont pas de lien capitalistique avec la société 2M.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant l'observation précédente, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Fait à POITIERS, le 3 mai 2022

Le Commissaire à la Transformation et  
Le Commissaire aux Comptes  
**CBS Expert-Comptable**



**Sacha DAVID**  
Associé